

Stop pub

Extrait du site ministériel <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Stop-pub-moins-de-prospectus-dans.html> (encadré) :

Chacun peut, par des actions concrètes et simples, œuvrer au quotidien pour limiter la croissance constante de la quantité de déchets que nous produisons.

Chaque année, 850 000 tonnes de courriers non adressés

Nos boîtes aux lettres se trouvent souvent remplies par des prospectus, des publicités, ou des journaux gratuits. Ces courriers non adressés correspondent en moyenne chaque année à 31 kg par foyer. Les imprimés publicitaires représentent 80 % de ces quantités, les journaux gratuits d'annonces 13 % et les publications des collectivités locales, 7 %.

Moins de prospectus dans sa boîte aux lettres, c'est possible

Pour ceux qui ne lisent pas les imprimés non adressés, et désirent ne plus les recevoir dans leur boîte, il est possible d'apposer sur sa boîte aux lettres un autocollant ou une étiquette, mentionnant le refus de recevoir ces imprimés. Ces autocollants mentionnent en général le souhait de continuer à recevoir l'information de sa collectivité.

Autocollant Stop pub (mis à jour le 30 juin 2014) **disponible sur internet** :



- [Télécharger la planche Stop pub \(PDF - 3317 Ko\)](#)
- [Télécharger l'autocollant seul \(PDF - 401 Ko\)](#)

D'autres modèles d'autocollants sont disponibles sur internet, par exemple :



En Belgique, l'étiquette est la suivante (il faut choisir un des trois cas) :

